

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2016

Présents : tous les membres en exercice

Secrétaire de séance : Pascal PHILIP

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

- 1- Projet Salle polyvalente : nous avons accueilli l'architecte Anne Puyol (jeudi 18 février à 16h 30) de manière à nous orienter sur l'aménagement de la salle polyvalente et du pourtour, en prenant en compte les questions d'accessibilité, d'isolation thermique, de chauffage, de fonctionnement / intérieur et extérieur.  
Le conseil donne son aval pour lui demander de poursuivre l'étude et de nous donner le montant de la prestation à prévoir afin que l'on puisse faire le choix du chauffage en lien avec le projet « TEP CV » déposé avec le PNR (Territoires à Energie positive pour la Croissance Verte) et que l'on ait le projet chiffré des aménagements complémentaires à prévoir.
- 2- Accueil des nouveaux Prayolais : le 29 février à 18h 30, nous nous proposons d'accueillir les Prayolais qui résident dans notre commune depuis 2012 avec les membres du CCAS et les représentants des associations. Un budget est nécessaire pour cet accueil. Pierrette Léro signale une soixantaine de personnes recensées : prévoir environ 5 € par personne
- 3- Règlement du cimetière : le règlement du cimetière a été étudié en commission. Reste à décider des tarifs pour les concessions, leur durée et les heures d'ouverture. Voici les décisions retenues : 25 € le m<sup>2</sup> soit 150 € pour la parcelle, plus les frais d'instruction (perception) avec au choix la perpétuité ou le cinquantenaire. Le cimetière sera ouvert de 8h à 20h (panneau indicatif mais les portes ne seront pas fermées à clé).
- 4- Acquisition de parcelles : suite aux démarches de succession de la famille d'Odette Piquemal, on nous a proposé des parcelles à acquérir (parcours santé, cimetière,...). Nous avons alors interrogé d'autres propriétaires pour faire un lot complémentaire sur ces secteurs, plus la table d'orientation des Stagnels. Pour l'agrandissement du cimetière, tous les propriétaires, sauf un, ont donné leur accord aux tarifs proposés (4€/m<sup>2</sup>). Le choix a été fait d'accéder aux acquisitions consenties et le conseil charge le Maire d'engager les démarches auprès du notaire. Ces achats seront budgétisés (environ 12 000 €).  
Par ailleurs, Jean Tabanou nous a proposé une parcelle en forêt et une autre pour régulariser un chemin. Daniel Alard est chargé d'éclaircir les termes de l'acquisition ; ces propositions seront revues ultérieurement.
- 5- Eglise : présentation par Gilbert Dupuy : travaux en toiture (clocher : devis 2640 € TTC) : décision favorable ; peintures intérieures (16 248 € TTC) : décision défavorable pour le moment.
- 6- Cheminement Fontaines : Suite aux travaux effectués sur les trois fontaines des hameaux, le moment est venu d'envisager un cheminement sur ce thème et de terminer les aménagements en pourtour. Janine Pascal propose de valoriser ce patrimoine en matérialisant un sentier des dix fontaines. Le projet signalétique coûterait 870 €, l'installation serait assurée en régie. La présentation sera précisée lors du prochain conseil.
- 7- Accessibilité : la rampe pour la mairie sera réalisée en régie (l'équivalent de 4 057 € TTC soit 3380 € HT). Par rapport à la salle polyvalente, le coût est estimé à 34 503 € TTC (28 753 € HT) dont 5 000 € TTC (4160 € HT) pour la démolition du kiosque. Subvention de 8 305 € notifiée par la Région, on attend celle de l'Etat, la DETR (10 679 € ou équivalente à la Région ?). Le FDAL peut être demandé : le Maire doit s'informer sur la pertinence de ce choix.

- 8- Demande subventions : pour l'Etat (DETR 2016), c'est déjà fait par rapport à l'accessibilité : en attente ; reste à percevoir en voirie après travaux : 7 629 € (2015) ; pour la Région, c'est fait : accessibilité (notification reçue) ; reste la demande à faire pour le département pour 2016 : information à recueillir préalablement. Il reste à percevoir 5 400 € de 2015 lorsque les travaux relatifs à la voirie seront aboutis.
- 9- Attribution de subventions : aux associations comme l'année dernière, (Anim 236 qui n'a pas souhaité de subvention cette année). Pour les Restos du cœur, l'aide se concrétisera par le prêt de la salle polyvalente.
- 10- Débat d'orientation budgétaire : les différents points abordés jusque là permettent de hiérarchiser nos dépenses à prévoir pour 2016.  
Patricia Laurent rappelle les besoins émanant du SIVE en plus de la participation par élève : 7 000 € pour Prayols (Ferrières participe à hauteur du double) pour de l'investissement par rapport aux économies d'énergie et l'accessibilité ; Xavier De Ferluc fait remarquer que nous avons versé 1 500 € de trop pour le diagnostic qui devait être pris sur les fonds propres ; donc nous n'aurions à participer que pour 5 500 €.  
Pascal Philip rappelle les travaux concernant la voirie dans les hameaux à hauteur de 18 000€ HT (21 600€ TTC). Les projets retenus comme prioritaires pour l'élaboration du budget sont les suivants : installation ERDF pour les tarifs bleus, réducteurs de tension pour l'éclairage public, clocher de l'église, sono, accessibilité mairie, réparation bache du chapiteau, panneaux fontaines, taille-haie, acquisition parcelles, site internet, architecte et donc voirie et SIVE.
- 11- Taxes locales : une discussion s'est engagée sur l'augmentation ou pas des taux concernant les taxes foncières (bâti et non bâti) et les taxes d'habitation. Il semble primordial de valoriser plutôt les économies et de faire des efforts pour éviter des dépenses (exemples du bus scolaire ou des travaux en régie) jusqu'à ce que le besoin devienne une véritable nécessité car les dotations sont à la baisse.
- 12- Questions diverses : une demande de prêt de la salle pour le club de judo est faite comme plusieurs enfants de Prayols font partie du club : cela ouvrirait la porte à des demandes multiples équivalentes de la part d'autres associations ou clubs que nous aurions du mal à maîtriser : refus.  
Une demande d'un ralentisseur chemin de l'Aréna nous est parvenue : d'autres sollicitations de ce type ayant été émises et le goulot existant faisant déjà office de ralentisseur, il n'y aura pas de suite faite à cette demande. La sécurité reste néanmoins une préoccupation de tous les jours et les gendarmes sont souvent sollicités pour cela et pour maîtriser des comportements suspects quand il y en a. Une réunion est prévue avec les élus de Montoulieu pour évoquer le fil de l'eau le mardi 24 février à 16h avant une rencontre avec Stéphanie Braquet et Thomas Fromentin à la communauté des communes afin de réactualiser ce projet.